

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abeba (ETHIOPIE) P. O. Box 3243 Téléphone 5517 700 Fax : 551 78 44

Website : www.africa-union.org

COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS

Treizième session ordinaire

22-23 janvier 2007

Addis-Abeba (Ethiopie)

EX.CL/304 (X)

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PARTENARIAT STRATEGIQUE
ENTRE L'AFRIQUE ET LES PAYS EMERGENTS DU SUD
(Chine, Inde et Amérique du Sud – Brésil)**

RESUME DIRECTIF

Introduction

1. Une réunion du Groupe de travail sur le partenariat stratégique de l'Afrique avec les puissances émergentes à savoir, la Chine, l'Inde et le Brésil, composé d'éminents experts africains des secteurs privé et public, d'instituts de recherche et d'institutions partenaires du développement, s'est tenue du 11 au 13 septembre 2006 au Siège de l'Union africaine (UA) à Addis-Abeba. Le principal objectif de la réunion était de formuler des recommandations pour l'élaboration d'un document cadre pour l'institution et la mise en œuvre d'un partenariat stratégique de l'Afrique avec les trois pays. La réunion était présidée par M^{me} Elisabeth Tankeu, Commissaire de l'UA en charge du Commerce et de l'Industrie et animée par D^r Alioune Sall, Directeur exécutif de l'Institut des Futurs africains. D'éminentes personnalités, des personnes ressources, des représentants des Etats membres de l'UA et d'institutions partenaires du développement ont participé à la réunion de trois jours. La réunion a été officiellement ouverte par M^{me} Tankeu qui a prononcé un discours de bienvenue au nom du Président de la Commission de l'UA, S.E. Prof. Alpha Oumar Konaré. Les Ambassadeurs résidents de Chine, d'Inde et du Brésil accrédités en Ethiopie et auprès de l'UA ont ensuite pris la parole devant le Groupe de travail. Tous les travaux de la réunion se sont déroulés en plénière avec des exposés des personnes ressources, suivis de débats.

Principales questions

2. La réunion s'est déroulée sous forme d'exposés et de débats sur les partenariats Afrique-Chine, Afrique-Inde et Afrique-Brésil, au cours desquels les principales questions suivantes ont été soulevées :

- l'opportunité d'une évaluation systématique et d'une utilisation efficace et judicieuse des ressources naturelles de l'Afrique en vue de mener à bien le processus d'industrialisation du continent ;
- de lancement de nouvelles initiatives et/ou le renforcement de celles en cours dans le contexte du partenariat émergent afin de :
 - promouvoir la coopération économique, le commerce et l'amélioration de l'accès aux marchés pour les produits africains ;
 - accroître la productivité agricole en vue de promouvoir l'autosuffisance alimentaire ;
 - renforcer le secteur des services et le rôle du secteur privé de l'Afrique ;
 - mettre en valeur les ressources humaines de l'Afrique ;

- promouvoir le renforcement des capacités, l'acquisition des technologies ainsi que la génération, l'échange et l'application du savoir ;
 - développer les ressources énergétiques de l'Afrique ;
 - mettre en œuvre des activités de recherche-développement ;
 - accélérer le développement de l'infrastructure, qui facilite le commerce intra-africain et le développement économique ;
 - promouvoir les échanges socioculturels.
- la nécessité d'un rôle central et de coordination pour l'Union africaine et son programme NEPAD dans la mise en œuvre du partenariat stratégique émergent.

Principales recommandations

3. A l'issue des travaux de la réunion de trois jours, le Groupe de travail a formulé les recommandations suivantes :

- 1) les relations de l'Afrique avec les puissances émergentes doivent être celles d'un partenariat authentique et équitable d'intérêt et d'avantages réciproques et non celles de donateur et de bénéficiaire ;
- 2) l'approche du partenariat doit être celle de codéveloppement axé sur l'homme, et dans laquelle les deux parties décident d'engager leurs ressources et leurs biens pour des intérêts communs ;
- 3) le partenariat stratégique de l'Afrique avec les puissances émergentes doit être conforme à la vision clairement définie et à la stratégie de développement de l'UA, telles que contenues dans le Plan stratégique de la Commission et le programme du NEPAD. Les partenariats doivent fournir des réponses aux questions suivantes :
 - que veut l'Afrique ?
 - qu'offre et reçoit l'Afrique et dans quelles conditions ?
 - Quelles sont les priorités de l'Afrique dans le partenariat ?
- 4) L'Afrique doit se présenter devant les puissances émergentes comme un continent uni et doit renforcer son programme d'intégration.
- 5) Le secteur privé doit jouer un rôle crucial dans le partenariat stratégique. La priorité doit être accordée au renforcement de ses capacités pour lui

permettre de constituer des coentreprises avec les partenaires stratégiques.

- 6) Les priorités de l'Afrique dans le cadre du partenariat doivent être, entre autres :
 - l'accélération de l'industrialisation ;
 - le développement de l'infrastructure ;
 - le développement agricole ;
 - le développement et l'acquisition de la technologie et du savoir ;
 - le développement du capital humain ;
 - l'amélioration de l'accès aux marchés ;
 - le développement du secteur des services modernes.
- 7) L'objectif immédiat du partenariat est l'industrialisation effective du continent, le développement des industries de services et la diversification des économies africaines. Le partenariat doit mettre à profit les expériences et les avantages comparatifs des partenaires dans la réalisation de cet objectif.
- 8) Les pays partenaires stratégiques doivent être sensibilisés au Plan stratégique de la Commission et aux documents pertinents du NEPAD.
- 9) Une stratégie et un programme de média mettant l'accent sur l'image positive de l'Afrique doivent être mis en œuvre et diffusés au niveau mondial, spécialement dans les pays partenaires.
- 10) L'Afrique doit faire des efforts pour comprendre les cultures et les valeurs des pays partenaires stratégiques et vice-versa. Un programme d'échange culturel doit être partie intégrante du cadre de partenariat stratégique.
- 11) Un principe de subsidiarité et de complémentarité doit appuyer l'établissement et la mise en œuvre des partenariats stratégiques. L'Union africaine doit jouer un rôle central et de coordination dans la mise en place d'un cadre multilatéral efficace qui guidera les CER et les Etats membres dans leur engagement envers les puissances émergentes. A cet égard, l'UA pourrait être aidée par un groupe de travail indépendant.
- 12) L'UA doit mobiliser des ressources appropriées pour appuyer l'élaboration du Cadre multilatéral et assurer le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre. Dans le cadre de cette responsabilité ; l'UA doit mettre en place des mécanismes pour déterminer et planifier les ressources naturelles de l'Afrique et examiner minutieusement l'environnement mondial pour tenir compte d'autres nouvelles puissances économiques émergentes dans la gestion de la stratégie de l'Afrique.
- 13) La stratégie de promotion de pôles de croissance régionaux susceptibles d'être le moteur de la croissance pour l'Afrique, doit être examinée en détail

en vue de l'utiliser dans la mise en place du partenariat avec les puissances émergentes.

- 14) L'Afrique doit accélérer le processus de mise en place des institutions financières prévues dans l'Article 19 de l'Acte constitutif pour promouvoir l'industrialisation.
- 15) Dans l'élaboration des mécanismes d'alliance stratégique, il est nécessaire d'identifier et d'évaluer les mécanismes déjà existants.
- 16) Des mesures doivent être prises en vue de la création d'une bourse africaine de minerais/produits de base, de préférence au niveau continental et si nécessaire, également au niveau régional.
- 17) Des efforts énergiques doivent être déployés dans le cadre des partenariats pour s'assurer que les produits minéraux ou agricoles ne sont pas exportés de l'Afrique à l'état brut. Avec la participation active du secteur privé africain, des mesures doivent être prises pour veiller à ce que la valeur ajoutée soit produite au niveau local pour promouvoir la participation de l'Afrique aux étapes supérieures de la chaîne de valeur. A cette fin, les fusions industrielles doivent être encouragées pour renforcer la participation de l'Afrique à l'économie mondiale. Le principe du partenariat doit, en priorité encourager l'utilisation intensive des ressources naturelles dans l'industrialisation du continent.
- 18) Des mesures doivent être prises pour appuyer un Forum des entrepreneurs africains dont l'ordre du jour sera défini par les entrepreneurs eux-mêmes en vue d'assurer et d'encourager leur rôle dans tous les aspects de la mise en œuvre des partenariats.
- 19) L'UA doit adopter une approche « SMART » (spécifique, mesurable, réalisable, pertinente et limitée dans le temps) dans la mise en œuvre de la Stratégie de l'Afrique envers les puissances émergentes.
- 20) Il est nécessaire d'incorporer un mécanisme efficace de contrôle, d'évaluation et de suivi dans le cadre du partenariat. L'UA doit évaluer tous les deux ans le partenariat avec les puissances émergentes. Elle doit également coordonner l'évaluation tous les cinq ans, de tous les partenariats entre l'Afrique et le reste du monde pour s'assurer qu'ils correspondent aux intérêts et aux besoins des peuples d'Afrique.
- 21) Il est nécessaire d'accorder l'attention à la mise en place de cadres macroéconomiques et réglementaires appropriés pour maximiser les avantages que l'Afrique tire des partenariats. Ces partenariats doivent s'accompagner de consultations efficaces et de l'engagement de toutes les parties prenantes pour assurer une bonne gouvernance participative.

- 22) Des efforts doivent être déployés pour approfondir la réflexion sur le cadre de partenariat et le plan de mise en œuvre en impliquant les réseaux africains du savoir et les partenaires de développement appropriés, notamment les institutions du système des Nations Unies.
- 23) Pour assurer la mise en œuvre effective des recommandations susmentionnées, l'Afrique doit assurer la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la bonne gouvernance sur le continent.

Conclusion

4. A la cérémonie de clôture, la Commissaire de l'UA en charge du Commerce et de l'Industrie a chaleureusement félicité et remercié les participants pour les excellentes contributions qu'ils ont faites à la réunion. Elle a également exprimé sa gratitude à l'Afrique du Sud pour avoir organisé la réunion.

2007

Rapport du Groupe de Travail sur le Partenariat Strategique entre l'Afrique et les Pays Emergents du Sud (Chine, Inde et Amérique Du sud – Brésil)

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3479>

Downloaded from African Union Common Repository